



**Les entreprises
de proximité
au cœur des communes
et des territoires**



**Dialoguer et agir
pour la vitalité de nos communes**



20

PROPOSITIONS



« LE DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS EST LA CLÉ DE LA VITALITÉ D'UN TERRITOIRE

L'U2P représente les 2,8 millions de chefs d'entreprise de proximité : artisans, commerçants et professionnels libéraux.

Ils sont vos interlocuteurs et vos alliés naturels parce que comme vous, ils relèvent le défi quotidien de la vitalité, de la proximité et de la prospérité dans toutes les communes, des zones rurales aux métropoles.

Les tensions de toute nature qui traversent notre pays sont d'abord l'expression d'un besoin primordial de lien social. C'est pourquoi nous souhaitons apporter notre concours aux concertations, aux décisions et aux actions qui touchent le tissu économique local et l'inclusion durable.

D'ailleurs, désireuse de prendre toute sa part à l'action, l'U2P a lancé dans son réseau en 2019 un appel à projets dédié à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Ainsi, cinq projets sont à présent en cours de réalisation (Alpes-Maritimes, Haute-Loire, Hauts-de-France, Île-de-France, Occitanie).

C'est dans cet esprit que nous avons élaboré ce recueil de **20 propositions d'actions** qui répondent à **5 objectifs communs**, dont la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, un chantier prioritaire s'il en est, qui appelle de nouvelles dynamiques de collaboration au service de l'attractivité du territoire.

Nous espérons que cette base de dialogue entre vous et l'U2P, ses 5 organisations membres, ses 122 fédérations professionnelles affiliées et ses 115 U2P territoriales, qui sont autant de relais de notre action partout en France, pourra **recueillir votre engagement**.

Nos représentants territoriaux et nous-mêmes sommes impatients d'entamer dès aujourd'hui ce travail en commun ! >>>

Alain GRISET Président

Patrick LIEBUS Vice-Président, Président de la CAPEB

Michel PICON Vice-Président, Président de l'UNAPL

Joël MAUVIGNEY Vice-Président, Président de la CGAD

Bernard STALTER Vice-Président, Président de la CNAMS

LES ATTENTES

DES CHEFS D'ENTREPRISE DE PROXIMITÉ

Les entreprises de proximité sont le cœur des territoires. Par leur nombre, les activités qu'elles exercent, les salariés et les apprentis qu'elles emploient et le lien social auquel elles contribuent, elles participent au vivre ensemble d'un territoire.

De 2008 à 2015, le nombre d'entreprises de proximité et d'emplois non-salariés a progressé partout mais plus fortement encore dans les communes rurales et dans les aires urbaines de plus de 200 000 habitants.

Pour autant les Français sont demandeurs de plus de commerces et services de proximité, notamment le commerce et l'artisanat alimentaires, ou les professionnels de santé dont les médecins généralistes, ainsi que certaines activités de fabrication touchées par la désindustrialisation.

Au 3^e trimestre 2019, l'U2P a mené avec l'institut Xerfi-I+C **une enquête portant sur les élections municipales** auprès d'un panel de 6 200 entreprises représentatif des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Il en ressort que 73 % des chefs d'entreprise interrogés sont décidés à aller voter, mais seuls 32 % estiment que l'équipe municipale sortante « a été à l'écoute des entreprises de proximité », 21 % regrettent qu'elle « n'ait pas agi du tout » en direction de ces entreprises, et 65 % constatent qu'aucune action de revitalisation de centre-ville n'a été menée par leur mairie au cours du mandat écoulé.

Les chefs d'entreprise de proximité jugent prioritaires ces trois chantiers :

- **encourager l'activité économique et l'implantation des entreprises,**
- **réduire les dépenses communales afin d'alléger la fiscalité,**
- **revitaliser les centres-villes.**

Pour y répondre, l'U2P a identifié cinq objectifs partagés pour restaurer, maintenir et développer les atouts de votre territoire.

IMPLIQUER tous les acteurs pour dynamiser et revitaliser centres-villes et territoires	7
FAVORISER le maintien, l'implantation, et le développement des activités économiques de proximité : artisanat, commerce, professions libérales	9
ÉQUILIBRER et faire rayonner le territoire : urbanisme, mobilité, patrimoine	13
STIMULER l'apprentissage et l'emploi sur votre territoire	17
RELEVER les défis écologique et numérique avec les entreprises de proximité	19



IMPLIQUER

**TOUS LES ACTEURS POUR
DYNAMISER ET REVITALISER
CENTRES-VILLES ET
TERRITOIRES**

Compter durablement avec l'économie de proximité est gage de création d'emplois et de cohésion sociale dans les territoires.

1. Renforcer le dialogue entre élus et entreprises de proximité

- En impliquant les représentants de l'U2P dans les projets d'urbanisme et d'aménagement et dans les instances de consultation et d'échange associées, de type opération de revitalisation de territoire (ORT) notamment ;
- En encourageant la mise en place d'instances communales ou intercommunales de dialogue et de pilotage. Ces instances réunissant acteurs publics, privés, citoyens, auraient notamment pour objet d'établir un état des lieux, de définir le périmètre d'intervention, de fixer une stratégie d'action pour le centre-ville ou le centre-bourg incluant tous les secteurs de l'économie de proximité : en particulier, l'artisanat, le commerce et les professions libérales.

2. Miser sur le commerce de proximité en centre-ville et centre-bourg

Face au développement excessif de la grande distribution et à la multiplication des ouvertures dominicales, il y a urgence à mettre en place un aménagement commercial durable et responsable. L'U2P demande aux élus municipaux d'agir :

- En gelant les implantations de grandes surfaces ;
- En contrôlant l'ouverture le dimanche après 13 heures des grandes surfaces alimentaires ;
- En associant les représentants de l'U2P à l'élaboration des documents d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) pour répondre au plus près des besoins de chaque territoire dans une vision prospective et équilibrée ;
- En veillant lors de la mise en place d'une opération de revitalisation du territoire (ORT) à l'équilibre des différentes formes de commerce par un contrôle de l'implantation de grandes surfaces en centre-ville afin de ne pas pénaliser l'activité des commerces de proximité.

FAVORISER

**LE MAINTIEN, L'IMPLANTATION,
ET LE DÉVELOPPEMENT DES
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
DE PROXIMITÉ : ARTISANAT,
COMMERCE, PROFESSIONS LIBÉRALES**

La présence de commerçants de proximité, d'artisans et de professionnels libéraux renforce l'attractivité et la richesse d'un territoire.

3. Favoriser l'accueil dans la commune des entreprises de proximité et des familles

En créant un environnement attractif et propice à leur installation et à leur maintien: accès aux soins, éducation, commerces, services publics, culture, loisirs, patrimoine, etc.

4. Encourager la création et la transmission-reprise d'entreprise

- En informant les porteurs de projet locaux des outils développés par l'U2P et ses composantes et du répertoire national des aides publiques aux entreprises : www.aides-entreprises.fr;
- En réalisant des aménagements adaptés, notamment en créant des espaces de travail qui redonnent une nouvelle vie aux activités. Le travail en espace partagé, au-delà d'un espace de services partagés, constituerait un projet de réimplantation de population dans des zones qui se désertifient. Ces lieux de travail pourraient être composés d'espaces satellites d'entreprises souhaitant offrir à leur personnel un meilleur cadre de vie.

5. Adapter la fiscalité locale pour tenir compte de la réalité des entreprises de proximité

La fiscalité locale doit être lisible, ressentie comme juste et utile au développement du territoire et au bien vivre de ses habitants. C'est pourquoi, il importe de ne pas compenser la suppression de la taxe d'habitation par une hausse de la fiscalité locale pesant sur les entreprises de proximité et pénalisant leur rentabilité.

Il conviendrait de mettre à profit les nouvelles dispositions fiscales prévues par la loi de finances pour 2020 (articles 110 et 111) qui autorisent les collectivités territoriales à instaurer à destination des petites activités commerciales une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE), et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

6. Configurer les marchés publics communaux ou intercommunaux pour permettre aux plus petites entreprises d'y répondre

- En mettant en œuvre l'obligation d'allotissement ;
- En facilitant la réponse des groupements momentanés d'entreprises conjointes et des coopératives d'entreprises.

7. Limiter la sous-traitance en cascade dans les marchés de la commune

En prévoyant que l'entreprise principale a une obligation personnelle d'exécution des travaux à hauteur de 70 %. Un taux de sous-traitance plus élevé nuit à la qualité des travaux et génère une sous-traitance en cascade, qui entraîne une pression sur les prix et pousse au recours à des salariés détachés et au travail dissimulé.

8. Encourager les circuits de proximité

Les entreprises de proximité travaillent depuis toujours en circuit court et cette logique concerne toute la chaîne d'approvisionnement, notamment l'achat des matières premières auprès de producteurs locaux.

Les élus peuvent s'appuyer sur les entreprises alimentaires de proximité pour valoriser la production des agriculteurs locaux et approvisionner les cantines scolaires, EHPAD, etc.



**ÉQUILIBRER
ET FAIRE RAYONNER
LE TERRITOIRE : URBANISME,
MOBILITÉ, PATRIMOINE**

Les entrepreneurs de proximité souhaitent être reconnus comme des partenaires. Nos propositions visent à construire ou maintenir des équilibres cruciaux pour la vitalité du territoire, notamment l'équilibre entre commerce de proximité et grande distribution et offre de services dans le domaine de la santé, du droit et du cadre de vie.

9. Favoriser l'émergence de projets de rénovation de logements existants :

- Par des mécanismes de bonus de constructibilité dans les PLU et une application assouplie du droit des sols ;
- Par la mise en place d'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) ;
- Par des rénovations globales de logements en incitant les bailleurs sociaux à adapter le nombre de places de stationnement et en ré-autorisant le paiement d'une indemnité pour que la commune se substitue au propriétaire pour réaliser les places de stationnement.

10. Encourager la réhabilitation du parc immobilier commercial et professionnel

En incitant les propriétaires des murs et les commerçants-artistes-professionnels libéraux à rénover leurs locaux par des aides et des allègements fiscaux (commerces de moins de 120 m²).

11. Faciliter le déplacement et le stationnement en centre-ville des professionnels et de leurs clients

- En créant des espaces de stationnement proches des commerces et des services de proximité et en proposant un tarif préférentiel pour les professionnels ;

- En facilitant la mobilité de la clientèle vers les commerces et services de proximité;
- En co-finançant l'acquisition d'un véhicule propre par les artisans, les commerçants ou les professionnels libéraux;
- En développant des solutions mutualisées pour le stockage et la livraison.

12. Assurer le développement et la pérennité des activités alimentaires non sédentaires

- Halles et marchés: en répondant aux besoins des entreprises et en facilitant la transmission par la présentation d'un successeur dans le cadre du règlement de marché;
- Artisans et commerçants non sédentaires et ambulants (camions): en simplifiant les démarches actuelles trop complexes, notamment la procédure de sélection préalable.

13. Valoriser l'identité locale par le végétal en recourant aux professionnels du paysage locaux et en privilégiant des végétaux de la région



STIMULER
L'APPRENTISSAGE
ET L'EMPLOI
SUR VOTRE TERRITOIRE

Rien n'est plus important pour une nation que d'accompagner ses jeunes et de leur donner une perspective d'avenir. Cela commence avec des décisions simples et concrètes sur votre territoire.

14. Promouvoir l'apprentissage et faciliter la vie des apprentis

- En favorisant la mise à disposition de logements à proximité pour les apprentis et les jeunes en contrat de professionnalisation;
- En encourageant l'accès des apprentis installés et/ou travaillant sur la commune aux activités sportives, culturelles et associatives mises en place sur le territoire;
- En associant les CFA, les écoles professionnelles et les représentants de l'U2P à la vie de la commune en vue notamment de la promotion des métiers.

15. Agir localement pour l'emploi dans les secteurs en tension

- En valorisant les métiers et en les faisant connaître par des rencontres dans les écoles primaires avec des professionnels;
- En créant des initiatives pilotes: par exemple, l'affichage digital d'annonces de recrutement local à proximité des entreprises concernées;
- En organisant des journées portes ouvertes locales en lien avec des partenaires territoriaux – organisations professionnelles, Pôle Emploi, groupes bancaires, etc.

16. Développer l'emploi des personnes en situation de handicap

L'économie de proximité a prouvé depuis longtemps sa volonté d'intégrer des salariés en situation de handicap, sans qu'il s'agisse d'une obligation légale.

Les mairies ont vocation à soutenir les entreprises dans leurs travaux d'accessibilité et à réduire les contraintes administratives relatives à ces travaux.

RELEVER

**LES DÉFIS ÉCOLOGIQUE
ET NUMÉRIQUE AVEC LES
ENTREPRISES DE PROXIMITÉ**

L'U2P est force de propositions environnementales au plan local et demande aux élus locaux de soutenir les entreprises de proximité dans leur transition numérique.

17. Encourager les travaux d'économie d'énergie

En les confiant à des entreprises artisanales locales, notamment à celles qualifiées ECO Artisan RGE.

18. Améliorer la gestion de l'eau au niveau de la commune

- En soutenant la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif (ANC);
- En aménageant des récupérateurs d'eau de pluie qui évitent le ruissellement et les inondations.

19. Accompagner les entreprises de proximité dans la collecte des déchets

- En aménageant un accès gratuit aux déchetteries pour les entreprises de proximité ne pouvant adhérer à un éco-organisme;
- En mettant en place un réseau de solutions de collecte adaptées, en particulier pour le secteur du bâtiment, avec un maillage territorial suffisamment dense (moins de trente minutes de trajet) et davantage de souplesse dans les horaires d'ouverture;
- En soutenant les initiatives des entreprises de proximité pour des démarches collectives de récupération des déchets;
- En associant les entreprises de proximité à la mise en place d'un service de collecte des bio-déchets et ce, dès la phase d'expérimentation de ce service par la collectivité.

20. Dynamiser par le numérique l'activité des métiers de proximité et l'attractivité de la commune

- En co-finançant le développement d'une plateforme numérique ou d'une application présentant les commerçants, leurs promotions, les possibilités de livraison, les points de collecte, etc. ou encore d'une application facilitant le stationnement ;
- En facilitant l'accès au haut débit : l'annonce d'un plan ne garantit pas que tous les ressortissants d'un territoire seront équipés. Il existe des difficultés de raccordement non seulement en territoires ruraux mais aussi en zones d'activité, dans les cas où la fibre optique s'arrête à l'entrée de la zone.





L'U2P

ET SES COMPOSANTES

L'U2P est l'une des trois organisations patronales représentatives.

Elle représente les entreprises de proximité : 2,8 millions d'entreprises de l'artisanat (bâtiment, alimentation, fabrication et services), du commerce de proximité, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales (santé, droit, techniques et cadre de vie).

L'U2P est issue du regroupement en 2016 de l'UPA (artisanat et commerce de proximité) et de l'UNAPL (professions libérales). Elle fédère aujourd'hui 4 membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL) et un membre associé (CNATP). Près de 120 organisations professionnelles lui sont ainsi affiliées. Son action est relayée partout en France à travers plus de 115 U2P de région et de département.

L'U2P promeut une économie à taille humaine, créatrice de richesses et d'emplois, source de cohésion sociale, actrice du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Elle revendique ainsi un environnement économique, fiscal et social équitable qui encourage le développement des entreprises et de l'économie de proximité.

Pour ce faire, elle interpelle régulièrement le Gouvernement et les élus à tous les échelons. Elle est par ailleurs régulièrement consultée par les pouvoirs publics sur tous les projets législatifs ou réglementaires qui intéressent les TPE-PME.

L'U2P participe activement au dialogue social national et européen. Elle siège en outre dans les organismes paritaires et de sécurité sociale.

U2P union
des entreprises
de proximité

u2p-france.fr
 [@U2P_france](https://twitter.com/U2P_france)

